

*Réunion régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Juste-du-Lac,  
tenue le 3 juillet 2018 à la salle du Conseil de l'édifice municipal, à l'heure ordinaire  
des réunions, soit 19 h 30.*

Sont présents : Monsieur Jean-Jacques Bonenfant, maire, et messieurs les conseillers : Wilfrid Bérubé, Yves Fontaine, Mario Guimont, madame la conseillère Céline Dubé Ouellet, formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Bonenfant.

La secrétaire trésorière assiste également à la réunion.

## **1. MOT DE BIENVENUE**

Monsieur Bonenfant, maire, procède à l'ouverture de la réunion par un mot de bienvenue.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** **RÉSOLUTION 2018-07-87**

Monsieur le maire fait lecture d'un projet d'ordre du jour.

Il est proposé par Mario Guimont  
appuyé par Yves Fontaine

Et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, en laissant le sujet « affaires nouvelles » ouvert.

Adoptée à l'unanimité

## **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUIN 2018** **RÉSOLUTION 2018-07-88**

Les membres ont reçu copie de ce procès-verbal dans les jours précédant la réunion.

Il est proposé par Céline Dubé Ouellet  
Appuyé par Mario Guimont

Et résolu à l'unanimité d'en faire faire l'adoption, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

## **4. ADOPTION DES COMPTES DE JUIN 2017** **RÉSOLUTION 2018-07-89**

Les listes des dépenses sont présentées aux membres du Conseil sur support papier.

Après en avoir pris connaissance et suivant information ou précisions si nécessaire,

Il est proposé par Wilfrid Bérubé  
appuyé par Yves Fontaine

Et résolu que les comptes à payer au montant de 35 202.81\$, des comptes payés en juin pour 18 155.62\$, ainsi que les salaires des employées et des élus payés au montant de 18 068.71\$, tels que décrits dans des listes déposées à cet effet, soient et sont adoptés.

**Adoptée à l'unanimité**

- Je certifie la disponibilité des fonds pour le paiement des présentes dépenses.

Nancy Lévesque, secrétaire-trésorière

La conciliation bancaire en date du 30 juin est déposée.

## **5. CORRESPONDANCE**

La correspondance suivante est lue et/ou déposée au Conseil par madame la maire et/ou la secrétaire :

- ▶ Demande de l'association du Cancer de l'Est du Québec de leur faire un don
- ▶ Demande de la bibliothèque de faire l'achat de 60\$ de livre pour leur en faire cadeau pour le club de lecture
- ▶ M. le maire a reçu les lettres de démission de Chloé Ouellet, conseillère et de Nancy Lévesque, directrice générale
- ▶ Le rapport d'ingénierie de la firme Tétra Tech est parvenue à la municipalité par courriel. L'original suivra par la poste

## **6. DOSSIERS DU MAIRE**

Monsieur le maire fait le suivi des réunions assistées et des dossiers en cours, pour le mois de juin :

- Rencontre à la MRC : Yves berger du MTQ, nouveau directeur, Carl Pelletier à SQ; M. le maire a souligné le bon coup en mentionnant le Corégone; nouvel inspecteur, Yan Frangirard à la MRC
- **Lac à l'Épaulé où il a été question des fonds éoliens**
- Rencontre à la SÉPAQ
- Rencontre à RILLP où M. le maire a été nommé président
- Rencontre à la RIDT où Mme Chloé Ouellet a représenté le maire et que M. Yves Lebel a été nommé président
- M. le maire fait mention que la rencontre citoyenne prévue en août est remise à l'automne après l'élection étant donné la démission de 2 conseillers municipaux.

## **7. DÉMISSION DE CHLOÉ OUELLET CONSEILLÈRE**

Mme Chloé Ouellet a déposé sa démission le 22 juin 2018 comme conseillère au siège 1 pour des raisons de modification de ses engagements professionnels.

Cette démission entre en vigueur le 28 juin. Le siège numéro 1 est donc vacant.

## **8. MENTION ET PROCÉDURE DATE ÉLECTION**

La directrice générale mentionne que la date des élections sera le 16 septembre 2018 et que les mises en candidatures se tiendront du 3 août au 17 août 2018.

## **9. PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉSOLUTION 2018-07-90**

Il est résolu que le conseil adopte le projet de règlement numéro 2018-01-273 annexé à la résolution, adoptant le code d'éthique et de déontologie

### **Présentation du projet de règlement par la directrice générale**

M. Mario Guimont, conseiller, déclare que le projet de règlement numéro 2018-01-273 a pour but d'adopter un code d'éthique et de déontologie révisé ou modifié et cela conformément à l'article 13 de la Loi sur l'éthique et que cela n'a aucun coût financier pour la municipalité

Projet de règlement municipal autorisant l'adoption du règlement 2018-01-273 du code d'éthique et de déontologie

Considérant, la tenue d'une élection générale le 5 novembre dernier;

Considérant que toute municipalité doit avant le 1<sup>ier</sup> mars 2018 adopter un code d'éthique réviser, qui remplace celui en vigueur avec ou sans modification;

Considérant que l'actuel code d'éthique est conforme et à jour,

Il est proposé par Mario Guimont

D'adopter le présent code d'éthique et de déontologie et cela sans modification.

**Avis de Motion**

Pour l'adoption du code d'éthique et de déontologie révisé, M Mario Guimont donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil il présentera un nouveau règlement autorisant l'adoption révisée du code d'éthique actuel.

**10. REMPLACEMENT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**  
**RÉSOLUTION 2018-07-91**

Étant donné la démission de la directrice générale prévue pour le 3 août prochain;

Il est proposé par Mario Guimont  
Appuyé par Céline Dubé Ouellet

De mettre sur pied un comité de sélection composé de Jean-Jacques Bonenfant, Yves Fontaine et une conseillère en ressource humaine.

Que monsieur le maire soit autorisé à signer une entente de service avec cette ressource externe, et que les frais encourus soient autorisés.

Que sur recommandation de la ressource externe, le comité désigné soit autorisé à procéder à l'embauche de la personne retenue, attendu que cette nomination sera officiellement entérinée au conseil du mois d'août.

Adopté à l'unanimité

**11. COORDONNATEUR INTERMUNICIPAL DES LOISIRS, CULTURE ET DE VIE COMMUNAUTAIRE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE ST-JUSTE-DU-LAC ET DE LEJEUNE**  
**RÉSOLUTION 2018-07-92**

Résolution autorisant la création d'un comité administratif dans le but de faire la création d'une entente relative à l'embauche d'un coordonnateur intermunicipal des loisirs, de la culture et de la vie communautaire entre la municipalité de St-Juste-du-Lac et de la municipalité de Lejeune.

ATTENDU QUE la municipalité de St-Juste-du-Lac et la municipalité de Lejeune désirent faire l'embauche d'un coordonnateur intermunicipal des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

ATTENDU QU'un comité administratif doit être former pour coordonner le poste en loisir.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Céline Dubé Ouellet appuyé par Wilfrid Bérubé et résolu que la présente résolution est adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le conseil de la municipalité de saint-Juste-du-Lac autorise la directrice générale et Jean-Jacques Bonenfant à siéger sur le comité administratif afin créer une entente

intermunicipale pour le poste de coordonnateur intermunicipal des loisirs, de la culture et de la vie communautaire avec la municipalité de Lejeune.

## ARTICLE 2

Une résolution pour la conclusion de cette entente devra se faire à la séance du conseil du mois d'août 2018 autorisant le maire et le secrétaire-trésorier [ou le greffier] à signer ladite entente.

## ADOPTÉE

à la séance du conseil du 3 juillet 2018

### **12. MISE EN COMMUN D'UNE NOUVELLE RESSOURCE EN LOISIR MUNICIPAL AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LEJEUNE ET PRISE EN CHARGE PAR LA MUNICIPALITÉ DE ST-JUSTE-DU-LAC EN TANT QU'ORGANISME RESPONSABLE DU PROJET** **RÉSOLUTION 2018-07-93**

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Juste-du-Lac et la Municipalité de Lejeune désirent partager une ressource commune en loisir municipal en offrant un poste à temps plein ;

ATTENDU QUE les deux municipalités sont disposées à offrir 20 h par semaine à la future ressource en loisir et que cela correspond aux besoins des deux municipalités

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Céline Dubé Ouellet et appuyé de Wilfrid Bérubé

Et résolu que la Municipalité de St-Juste-du-Lac accepte de partager une ressource en loisir avec la Municipalité de Lejeune et accepte d'être l'organisme responsable du projet dans le cadre du Programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, et de services ou d'activités en milieu municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité

### **13.ACCEPTATION DU MANDAT À TITRE D'ORGANISME DÉSIGNÉ RESPONSABLE POUR LE PROJET DÉPOSÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN COMMUN DE SERVICES EN MILIEU MUNICIPAL** **RÉSOLUTION 2018-07-94**

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Juste-du-Lac est mandatée par la Municipalité de Lejeune, à titre de responsable pour la demande d'aide financière concernant la mise en commun d'une ressource en loisir municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Céline Dubé Ouellet, appuyé de Wilfrid Bérubé et résolu que la Municipalité de St-Juste-du-Lac avise le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qu'elle accepte ce mandat.

Adopté à l'unanimité.

## **14. TRAVAUX VOIRIE**

La municipalité vient de recevoir le rapport de la firme d'ingénieur. Les travaux à prioriser seront dans le Rang 4 nord ainsi que dans le Chemin du Lac Nord et Sud. Plus de détails suivront suite à l'analyse en profondeur du rapport

## **15. AFFAIRES NOUVELLES**

A) Contrat Benoit Beaudin

Attendu que M. Beaudin a complété sa période de probation avec succès

Il est proposé par Wilfrid Bérubé appuyé de Yves Fontaine

Et résolu que la municipalité de St-Juste-du-Lac lui fasse signé un contrat de 5 ans

Adopté à l'unanimité

B) Achat de dos d'âne

Attendu que la circulation roule à grande vitesse sur le terrain du camping;

Attendu que le terrain de jeux est situé là cette année et que cela entraîne la présence de plusieurs enfants

Il est proposé par Wilfrid Bérubé  
Appuyé de Mario Guimont

De faire l'achat de deux dos d'âne afin de ralentir la circulation et ainsi contribuer à la sécurité de tous.

**Adopté à l'unanimité**

**16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Tenue selon le règlement en vigueur.

**17. CLOTURE DE LA RÉUNION**  
**RÉSOLUTION 2017-07-95**

À 21h00, il est proposé par Wilfrid Bérubé de clore la réunion.

Adoptée à l'unanimité

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
secrétaire-trésorière